



ÉNERGIES



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BIENVENUE

BONNES PRATIQUES

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



LA DIRECTION COMMERCE EN RÉGION MÉDITERRANÉE

ÉNERGIES

BONNES PRATIQUES



EDF - Direction Commerce Méditerranée
7 Rue André Allar
CS 30 303
13344 Marseille Cedex 15

Jacques-Thierry MONTI
Directeur
EDF Commerce Méditerranée
Délégué régional EDF en PACA



Annaïk JUHUETTE
Directrice Déléguée
EDF Commerce Méditerranée



MARCHE D'AFFAIRES

COLLECTIVITÉS & TERRITOIRES

Christophe CORRADINI
Directeur
Marché d'affaires



Luc LHOSTIS
Directeur Collectivités



VENTE EN PORTEFEUILLE

ACTIVITÉS MUTUALISÉES

RELATION COMMERCIALE

TERRITOIRES



Christophe MORATALLA
Directeur Commercial
des Ventes



Claire ALABOUVETTE
Responsable
Activités Mutualisées



François LAUTIER
Directeur
Relation Commerciale



Jean-Pierre LORILLOT
Directeur du
Développement Territorial



Frédéric TEYSSIER
Manager Commercial
Occitanie



Anne-Marie SALA
Responsable d'Équipe
Facturation

Marie-Pierre CUGNENC- FAVRE
Responsable d'Équipe
Production de Services

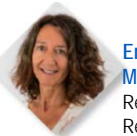


Christophe MORDEFROY
Responsable d'Équipe
Service Client
Groupement

Elodie JUHANCHICH
Responsable
commerciale Hérault



Sylvie DÉGOUL-FOURNOL
Responsable
Commerciale
Gard & Lozère



Eric MIQUEL
Responsable Commercial
Réfèrent Bailleurs
Sociaux



M. GRUAT



F. JOURDAN



J. BUADES



F. PIERRE



S. BRIAND



C. GEX



C. PIERRARD

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



UNE ÉQUIPE COMMERCIALE DÉDIÉE

ÉNERGIES

BONNES PRATIQUES



Interlocuteurs commerciaux dédiés au marché

ÉNERGIES

ARTICULER LES COMPÉTENCES AUTOUR DE VOS BESOINS



MANAGER, ORGANISER...

RESPONSABLE DES VENTES :

Frédéric TEYSSIER
Frédéric.teyssier@edf.fr

06 85 82 21 80

EDF Direction Commerciale Méditerranée - Direction Marchés d'Affaires
300 Avenue NINA SIMONE 34000 MONTPELLIER



PILOTER LE PROJET, CONCEVOIR, ORGANISER...

**RESPONSABLE GRANDS COMPTES EN CHARGE DU
GROUPEMENT DE COMMANDES « HÉRAULT ÉNERGIES -
SMEG 30 »**

Elodie JUANCHICH
elodie.juanchich@edf.fr

04 11 28 34 47

07 61 67 47 16

ÉCOUTER, DIALOGUER, PROPOSER...

RESPONSABLE GRANDS COMPTES

DÉDIÉES AU SMEG 30 ET AUX MEMBRES DU GARD



Sylvie DEGOUL
sylvie.degoul@edf.fr

06 73 87 95 54

 **EDF** Collectivités



ACCOMPAGNER, CONSEILLER...

RESPONSABLE GRANDS COMPTES DÉDIÉS

AUX BAILLEURS SOCIAUX DE L' HÉRAULT ET DU GARD

Eric MIQUEL
elric.miquel@edf.fr

06 62 71 94 87

BONNES PRATIQUES

**BASÉS À
MONTPELLIER
ET À NÎMES**

EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE

Interlocuteurs de vos contrats dédiés au marché

ÉNERGIES

ARTICULER LES COMPÉTENCES AUTOUR DE VOS BESOINS

COORDONNER, ACCOMPAGNER LA RELATION CLIENT...



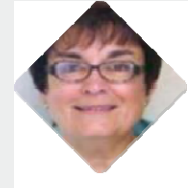
**DÉLÉGUÉE DE SERVICE CLIENTS
EN COORDINATION :**

Christophe MORDEFROY
christophe.mordefroy@edf.fr

EDF Direction Commerciale Méditerranée
Direction Marché d'Affaires
Service Client Méditerranée TSA 31266
13 344 MARSEILLE CEDEX 15
Mail : edf-mediterranee-41@edf.fr



**8 CHARGÉS DE SERVICE CLIENTS POUR
LA GESTION DE VOS CONTRATS JOIGNABLES
AU
04 26 70 36 33**



**Michel GRUAT
Françoise JOURDAN
Jean BUADES
Christelle PIERRARD**



**Sandrine BRIAND
Frédéric PIERRE
Chantal GEX
Mickaël MARIS**

BASÉS À MONTPELLIER

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BONNES PRATIQUES

La vie du contrat

ÉNERGIES

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2021



À qui poser VOS QUESTIONS relatives à la vie de vos contrats ?

CLIENT

Demandes techniques :
accès et utilisation du
réseau de distribution



CLIENT

Questions relatives
à la facturation :
• modalités de paiement
• facture
• autres



CLIENT

Questions relatives
à la vie du contrat :
• ajustement du TURP
• intégration d'un site
• suppression d'un site



CLIENT

Contestation de facture :
Demande d'une nouvelle
facture en cas d'erreur de
facturation



Chargés de Service Client

Boîte mail pour l'envoi de vos demandes :

edf-mediterranee-41@edf.fr
ou votre espace client sur le site edfcollectivites.fr



Michel GRUAT



Françoise JOURDAN



Jean BUADES



Christelle PIERRARD



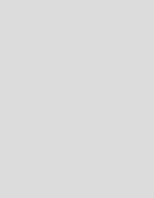
Sandrine BRIAND



Frédéric PIERRE



Chantal GEX



Mickaël MARIS



Gestionnaire
du Réseau de
Distribution



E F F I C A C I T É É N E R G É T I Q U E

B O N N E S P R A T I Q U E S

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



ZOOM SUR L'ACCORD CADRE GAE 2020

MULTI LOTS
MULTI ÉNERGIES

POUR LA MISE EN ŒUVRE
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021

ÉNERGIES

BONNES PRATIQUES



Consultation « Multi-lots & Multi-énergies »

É N E R G I E S

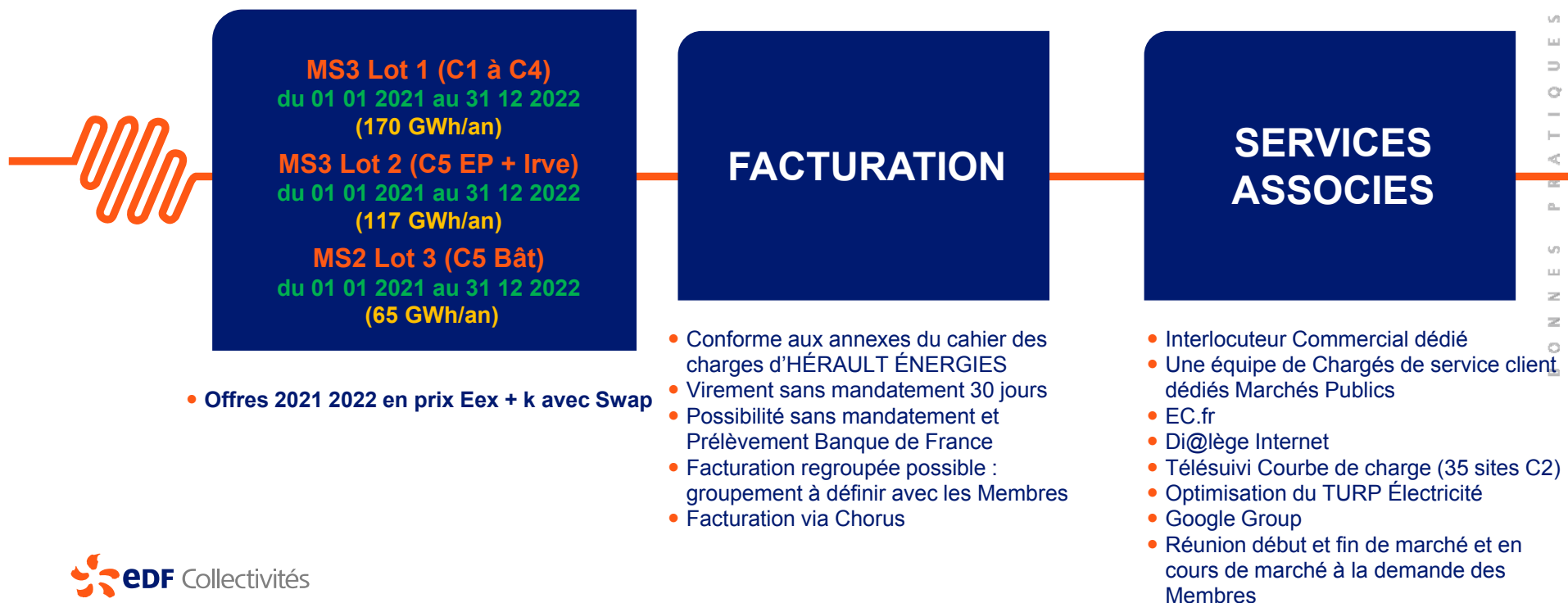
Lot(s)	Désignation
1	Electricité desserte Enedis C1 C2 C3 C4
2	Electricité desserte Enedis C5 Eclairage Public – C4 C5 bornes de recharge pour véhicules électriques
3	Electricité desserte Enedis C5 Bâtiments et autres (hors Eclairage Public et bornes de recharge pour véhicules électriques)
4	Electricité desserte Coopérative de Saint Martin de Londres C2 C3 C4
5	Electricité desserte Coopérative de Saint Martin de Londres C5 Eclairage Public – C4 C5 bornes de recharge pour véhicules électriques
6	Electricité desserte Coopérative de Saint Martin de Londres C5 Bâtiments et autres (hors Eclairage Public et bornes de recharge pour véhicules électriques)
7	Electricité desserte Régie de Gignac C2 C3 C4 C5
8	Electricité desserte Régie de Cazouls les Béziers C2 C3 C4 C5
9	Gaz naturel T1 à T4 toutes dessertes et tous niveaux de consommation

B O N N E S P R A T I Q U E S

Edf fournisseur d'électricité

ÉNERGIES

MARCHÉS SUBSÉQUENTS



- Conforme aux annexes du cahier des charges d'HÉRAULT ÉNERGIES
- Virement sans mandatement 30 jours
- Possibilité sans mandatement et Prélèvement Banque de France
- Facturation regroupée possible : groupement à définir avec les Membres
- Facturation via Chorus

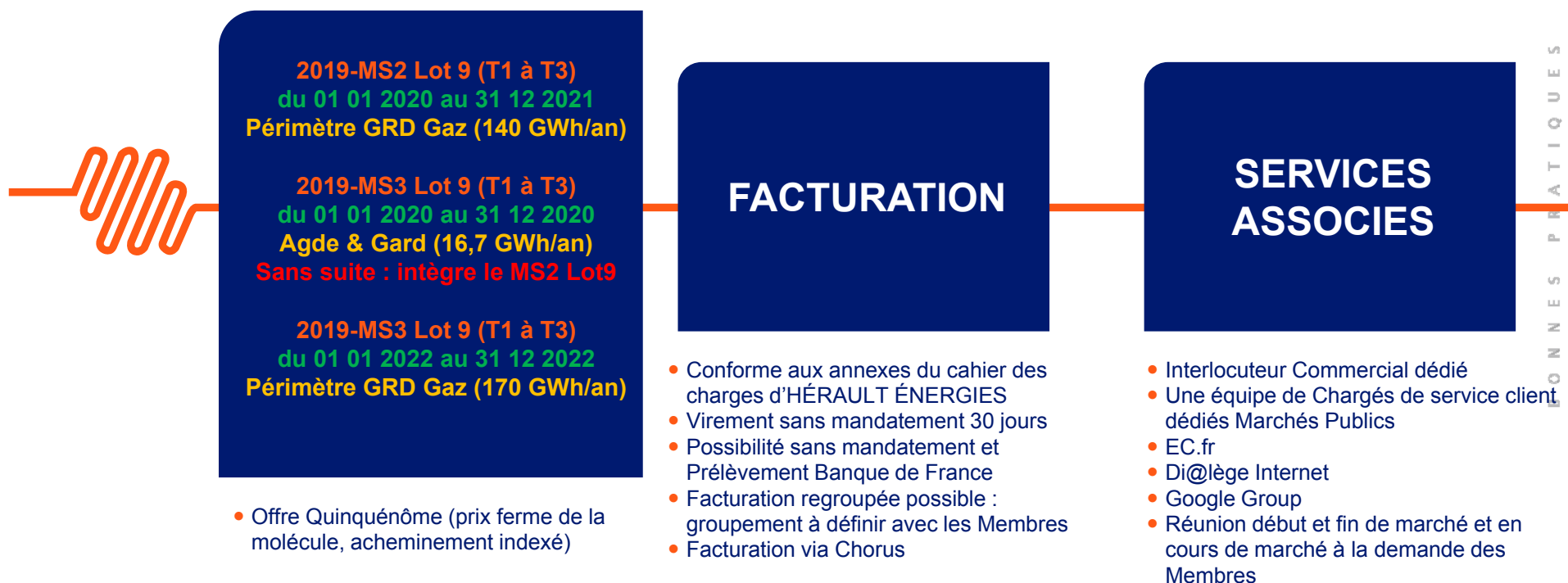
- Interlocuteur Commercial dédié
- Une équipe de Chargés de service client dédiés Marchés Publics
- EC.fr
- Di@lège Internet
- Télésuivi Courbe de charge (35 sites C2)
- Optimisation du TURP Électricité
- Google Group
- Réunion début et fin de marché et en cours de marché à la demande des Membres

E F F I C A C I T É E N E R G É T I Q U E

Edf fournisseur de Gaz naturel

ÉNERGIES

MARCHÉS SUBSÉQUENTS



- Offre Quinquennôme (prix ferme de la molécule, acheminement indexé)

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



ZOOM SUR LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIES

BONNES PRATIQUES



PRIX DE MARCHÉ : TABLEAU DE BORD

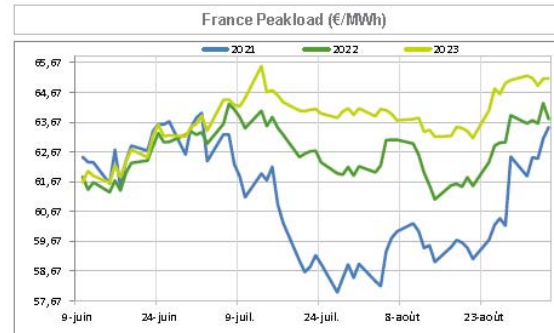
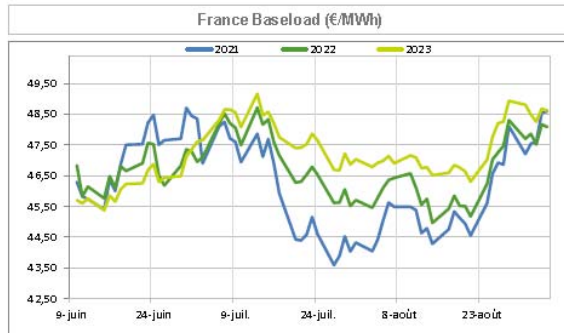
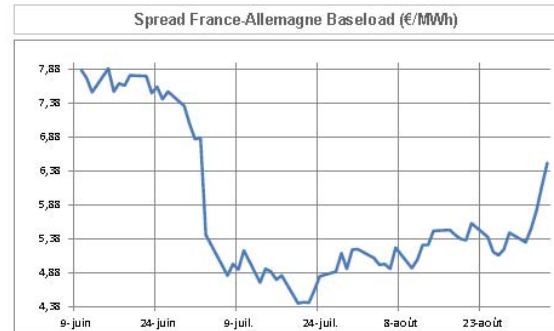
lundi 7 septembre 2020

ÉNERGIES

Prix à terme de l'Electricité (€/MWh)

	Année de livraison	Valeur actuelle	Variation journalière	Moyenne 10 jours	Valeur au 02/01/2020
France Baseload (€/MWh)	2021	48,59	+0,04 ▲	47,35	45,65
	2022	48,08	-0,08 ▼	47,56	47,26
	2023	48,62	-0,06 ▼	48,30	47,44
France Peakload (€/MWh)	2021	63,50	+0,38 ▲	61,65	58,60
	2022	63,77	-0,54 ▼	63,42	60,96
	2023	65,14	+0,01 ▲	64,91	61,28

source: EEX A.G

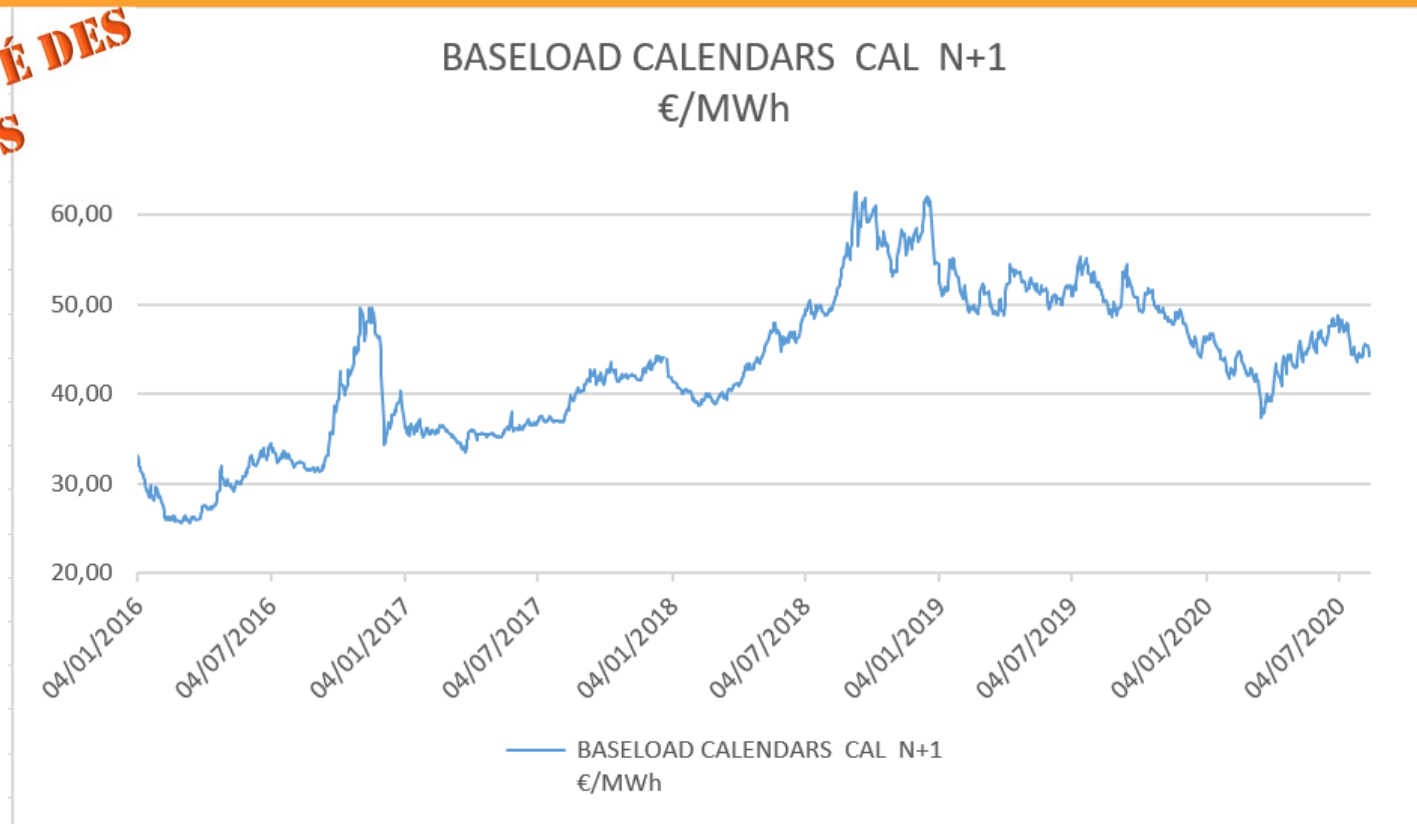


BONNES PRATIQUES

Historique des marchés Électricité depuis 4 ans Depuis l'ouverture des marchés

ÉNERGIES

UNE VOLATILITÉ DES MARCHÉS



BONNES PRATIQUES

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



ZOOM SUR L'OFFRE DES MARCHÉS 2021 -2022

EEX + K
AVEC CLAUSE DE SWAP ARENH VERS MARCHÉ

ÉNERGIES

BONNES PRATIQUES



SAISIR DES OPPORTUNITÉS DE MARCHÉ avec les options EEX+k et SWAP ARENH vers Marché

É N E R G I E S

Les bénéfices pour l'acheteur public :

A la signature du contrat, l'offre est définie sur un prix basé sur un **approvisionnement intégrant le mécanisme de l'ARENH**.
2 options possibles à saisir en fonction des opportunités des marchés :

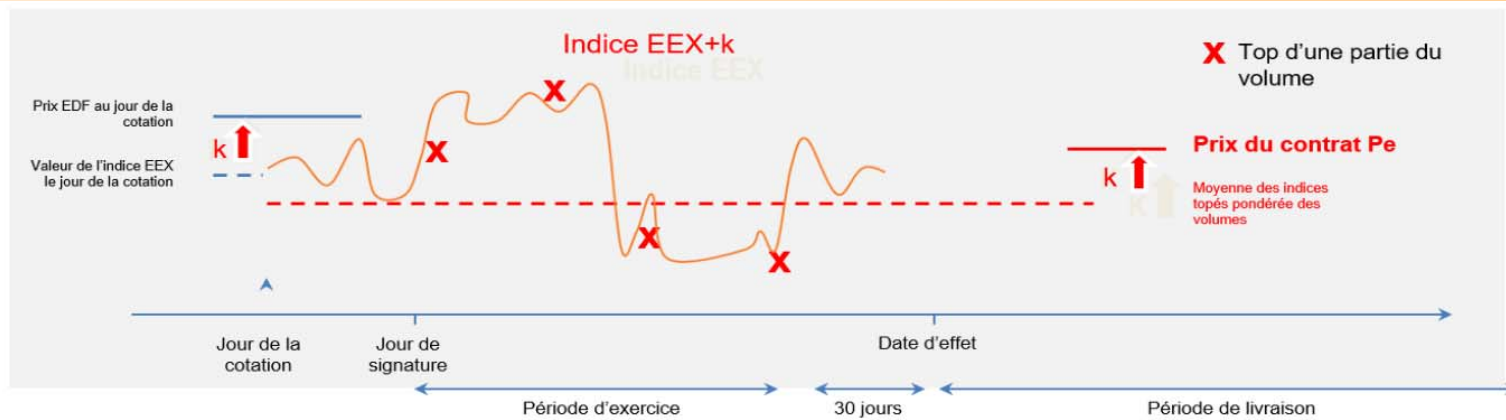
Option EEX + K seul : Fixer soi-même son prix en fonction de l'évolution du marché en exerçant des tops sur des volumes :

- **Fractionner ses achats pour lisser le risque**
- **Tirer parti de la volatilité du marché** à condition de suivre le marché
- **Différencier ses positions année par année** en cas de contrat pluri-annuel
- **Contractualiser maintenant, toper plus tard**

Pour définir le meilleur prix de vente sur le volume restant (Hors ARENH)

SWAP ARENH VERS MARCHÉ : Attendre une **éventuelle baisse des prix de marché** sous l'ARENH **pour revenir à une offre «100% Marché»**. Les prix de la fourniture d'électricité seront fixes sur toute la durée des marchés (Hors évolution réglementaire (CEE, capacité) et fiscales). En activant cette option, l'acheteur n'est pas exposé à la volatilité des prix du marché et les membres peuvent profiter d'une visibilité sur votre budget électricité. **Aucun risque d'écrêtement ARENH : Maitrise des dépenses énergétiques.**

PRINCIPES DE L'OPTION EEX + k



Le client effectue des tops en fonction des fluctuations de marché pour définir son prix de vente :

Prix proposés part marché = prix indexés EEX auxquels on ajoute un terme « k »

où k = marge brute + sommes des mark-up + facteur de forme + frais de gestion

PRINCIPES DE L'OPTION SWAP ARENH vers Marché

É N E R G I E S



B O N N E S P R A T I Q U E S

Elle permet aux clients ayant souscrit une offre incluant un bénéfice ARENH de **revenir à une offre 100% marché en renonçant à l'ensemble de son bénéfice ARENH** pour l'année Yx après notification à EDF. Dans le cas où le SWAP est combiné avec une option EEX+K, la bascule de l'ARENH au marché concerne par défaut l'ensemble du volume initialement sourcé à l'ARENH.



SWAP Réalisés pour les 3 marchés 2021 - 2022

É N E R G I E S

Les bénéfices pour l'acheteur public :

Basculer sur une Offre approvisionnement 100% à prix marché pour les marchés :
2021 – 2022 MS3 Lot 1 Sup 36 KVA (C1,C2,C3,C4) et Lot 2 EP C5 et Bornes C4 & C5
2021 – 2022 MS2 Lot 3 Bâtiments C5 (Inf 36 KVA)

- Prix de l'Electricité Fixe sur toute la durée des marchés (Hors évolution réglementaire)
- Aucun écrêtement ARENH répercuté sur toute la durée des marchés

SWAP ACTIVE 05/02/20 MS3 LOT 1 & 2 2021

	Année de livraison	Valeur actuelle
France Baseload (€/MWh)	2021	42,89
	2022	44,80
	2023	45,41

SWAP ACTIVE 10/02/20 MS2 LOT 3 2021

	Année de livraison	Valeur actuelle
France Baseload (€/MWh)	2021	42,09
	2022	44,59
	2023	45,10

SWAP ACTIVE 19/03/20 MS2 LOT 3 MS3 LOT 1 & 2 2022

	Année de livraison	Valeur actuelle
France Baseload (€/MWh)	2021	37,78
	2022	39,85
	2023	40,40

E F F I C A

E

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



ZOOM SUR LES MARCHÉS D'ÉNERGIES :

NOUVEAUTÉ SUR
LE MÉCANISME DE CAPACITÉ
ET LA COMPOSANTE CEE
(certificats d'économies d'énergies)

ÉNERGIES

BONNES PRATIQUES

Mise en œuvre du Mécanisme de capacité

Effectif depuis le 1^{er} janvier 2017

Contexte

E N E R G I E S

Le mécanisme de capacité est établi par les articles L335-1 et suivants et R335-1 et suivants du Code de l'Énergie son objectif est de sécuriser l'approvisionnement électrique en France. La finalité du mécanisme de capacité est d'inciter les investissements dans les moyens de production et d'effacement de consommation pour sécuriser l'alimentation électrique à moyen terme en France et ainsi faire face aux pics de consommation.



B O N N E S P R A T I Q U E S

COMMENT CA MARCHE

É N E R G I E S

Que comprend la Formule ?

Coût capacité AnnéeN (en c€/kWh) = $1/10 * \text{Coeff capacité} \times \text{Prix Capacité 0 AnnéeN} \times \text{Coeff sécurité AnnéeN} + (\text{QuantitésArenh} * \text{Coeff sécurité AnnéeN} * \text{Prix Capacité n Année N}) / \text{Volume global du lot}$

- **1/10^{ème}** : ratio permettant de passer d'une unité en €/MWh à c€/kWh
- **Coeffcapacité** (en kW/MWh) : correspond à l'obligation de capacité rapportée au volume global prévisionnel du Site, hors Coefficient de sécurité.
- **PrixCapacité 0_{AnnéeN}** (en €/kW) : égal à la moyenne arithmétique de toutes les enchères pour l'année AL ayant lieu durant l'année AL-1.
- **PrixCapacité n_{AnnéeN}** (en €/kW) : égal dernière enchère réalisée sur la plateforme d'échanges, Epex Spot, organisée avant le 31 décembre de l'année N-1
- **Coefssécurité_{AnnéeN}** : Coefficient de sécurité fixé par le ministère de l'Énergie (après avis de la CRE) en vigueur pour l'année N pour tenir compte des importations d'électricité. Il est égal à 0,98 pour l'année de livraison 2020 -2021 & 2022.
- Avec **QuantitésArenh** (en MW) et **Volume global du lot** (en MWh) par poste tarifaire de chaque lot de chaque marché

Pour fixer le prix de la capacité 2021, il y a aura 6 enchères de capacité. 3 enchères ont déjà eu lieu (5/03- 23/04 -25/06/2020)
Pour fixer le prix de la capacité 2022, il y a aura 4 enchères de capacité, 2 enchères ont déjà eu lieu (23/04 -25/06/2020)



COMMENT CA MARCHE?

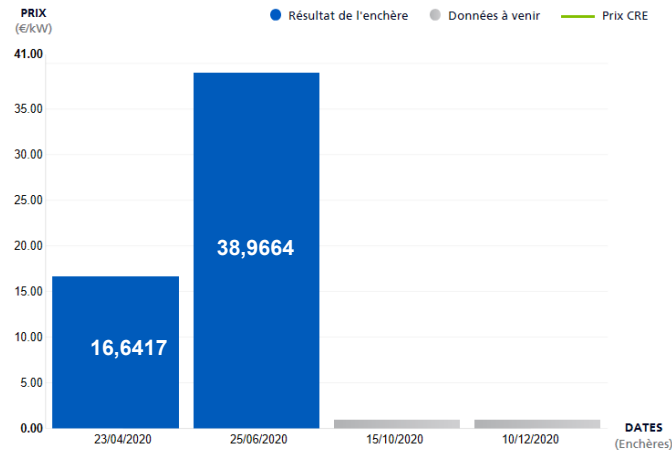
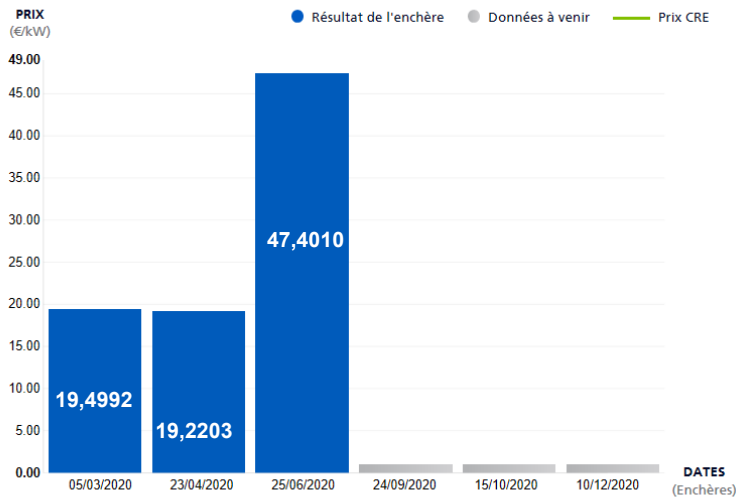
Année de livraison	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coefficient de sécurité	0,93	0,93	0,99	0,98	0,98	0,98

ÉNERGIES

Afficher

Afficher

BONNES PRATIQUES



PREC : prix de la dernière enchère sur l'année de livraison

PREC : prix de la dernière enchère sur l'année de livraison



Source : https://www.epexspot.com/fr/donnees_de_marche/capacitymarket

E F F I C A C I T É É N E R G É T I Q U E

Impact du surcoût de la capacité sur le prix final de l'électron

É N E R G I E S

Marché	Année	Puissance Arenh (MW)	Volume marché MWh
C1	2021	0,14	1 203,50
C2	2021	4,22	39 730,28
C3	2021	2,53	22 168,61
C4	2021	8,51	107 696,20

DONNEES MARCHÉ MS3 LOT 1 SUP 36 KVA SITE C4



Données Marchés
2021 2022

HYPOTHÈSES DES PRIX DE CAPACITÉS

HYPOTHESES DE PRIX CAPACITE P(0) et P(n) :	Prix
Hypothèse Prix_capa (0) (€/kW)	20
Hypothèse Prix_capa (n) (€/kW)	20

Impact du surcoût de la capacité sur le prix final de l'électron

**SUR LE BPU MS3 LOT 1
SITE C4**

Année de livraison : 2021					
Prix de la fourniture hors TURPE, hors frais de soutirage physique du RTE, hors toutes taxes et hors contributions					
Numéro de prix	Typologie tarifaire	HPH	HPE	HCH	HCE
		[€/MWh] HTT	[€/MWh] HTT	[€/MWh] HTT	[€/MWh] HTT
4.1	Tarif jaune C4 profilé	69,08	41,5	46,08	22,84
	A titre d'information, indiquer le surcoût relatif obligations d'économies d'énergie (CEE) <i>facturé sur une ligne à part</i>	4,58	4,58	4,58	4,58
	Indiquer le coefficient de capacité (hors coefficient de sécurité) kW/MWh	0,5758	-0,1404	0,0000	-0,2419
4.2	Indiquer le surcoût Enr (Surcoût devant être le même sur tous les postes horsaisonniers)	0,78			
	Indiquer le surcoût de la capacité en tenant compte du montant de l'enchère donné ci-dessus <i>facturé sur une ligne à part</i> . Coefficient de sécurité 0,98 inclus	12,835	-1,203	1,549	-3,193

ex. en HPH : Coût capacité AnnéeN (en €/MWh) = $0,5758 \times 20 \times 0,98 + ((8,51 \times 20000 \times 0,98) / 107696,20) = 12,84 \text{ €/MWh}$
Soit 1,284 c€/kWh

SUR LA FACTURE 2021



Le surcoût relatif obligations d'économies d'énergie (CEE) facturé sur une ligne à part

É N E R G I E

**NOUVEAUTÉ
MARCHÉ
2021 - 2022**

Année de livraison : 2021					
Prix de la fourniture hors TURPE, hors frais de soutirage physique du RTE, hors toutes taxes et hors contributions					
Numéro de prix	Typologie tarifaire	HPH	HPE	HCH	HCE
		[€/MWh] HTT	[€/MWh] HTT	[€/MWh] HTT	[€/MWh] HTT
4.1	Tarif jaune C4 profilé	69,08	41,5	46,08	22,84
	A titre d'information, indiquer le surcoût relatif obligations d'économies d'énergie (CEE) facturé sur une ligne à part	4,58	4,58	4,58	4,58

B O N

Ex. Prix Total Fourniture en HPH = Prix de l'Electron + Surcoût CEE
= 69,08 + 4,58
= 73,66 €/MWh

**SUR LA FACTURE
2021**

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



ZOOM SUR LES MARCHÉS D'ÉNERGIES : TAXES

ÉNERGIES

BONNES PRATIQUES

CSPE : (Contribution au Service Public de l'Electricité)

Le tarif plein applicable pour 2020 **reste fixé à 22,5 €/MWh.**

- Les cas d'exonérations et de tarifs réduits existants continuent également de s'appliquer pour 2020
- Deux tarifs réduits supplémentaires de CSPE sont créés en 2020

TLCFE : (Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Electricité)

Les tarifs **plafonds** évoluent pour 2020 fixés à **6,5450 €/MWh** pour la taxe communale et **3,2725 €/MWh** pour la taxe départementale.

TICGN : (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel)

Le tarif plein reste fixé à **8,45 €/MWh** pour 2020.

Les cas d'exonérations et de tarifs réduits existants continuent de s'appliquer pour 2020

GRDF : TRANSPORT ET DISTRIBUTION

Évolutions réglementations Gaz au 1^{er} avril 2020 : **ATRT** et au 1^{er} juillet 2020 : **ATRD**



Evolution ATRT
01/04/20



Evolution ATRD
01/07/20

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



ZOOM SUR LA FIN DES TARIFS RÈGLEMENTÉS DE VENTE C5 (TRV)

MISE EN FACTURATION DU MARCHÉ MS2 LOT 3

ÉNERGIES

BONNES PRATIQUES

Fin des TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

ÉNERGIES

Fin des tarifs réglementés de vente d'électricité...

La loi relative à l'énergie et au climat n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 prévoit que les consommateurs finals non domestiques (collectivités, entreprises, associations) qui emploient 10 personnes ou plus, ou dont le chiffre d'affaires, les recettes¹ et le total de bilan annuel excèdent 2 millions d'euros, ne seront plus éligibles au tarif réglementé de vente d'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2021.

...êtes-vous concernés ?

Syndicats de copropriétaires et propriétaires uniques d'un immeuble à usage d'habitation	NON	Possibilité de conserver le tarif réglementé de vente
Entité légale employant moins de 10 personnes	Le chiffre d'affaires/ les recettes ¹ ≤ 2M€ ou Bilan Annuel ≤ 2M€	NON
	Le chiffre d'affaires/ les recettes ¹ > 2 M€ et Bilan Annuel > 2M€	OUI
Entité légale employant 10 personnes ou plus	OUI	Obligation de souscrire une offre de marché

Que faire si vous êtes concernés ?



Quelles sont les échéances ?

Si vous êtes concernés, votre contrat d'électricité au tarif réglementé prendra automatiquement fin au 31 décembre 2020 et vous devrez avoir souscrit, avant cette date, une offre de marché adaptée à vos besoins auprès du fournisseur de votre choix, dans le respect des règles de la commande publique.



Comment bien se préparer ?

Compte-tenu des règles de la commande publique, il vous appartient d'anticiper les démarches nécessaires à la signature de votre ou vos nouveaux contrats. Vous pouvez vous renseigner à l'adresse :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/conseil-aux-acheteurs-et-aux-autorites-concedantes>

Il vous est possible de souscrire une offre de marché à tout moment, et sans frais.

Cette démarche est simple

- La signature d'un nouveau contrat en offre de marché entraîne la **résiliation automatique** de votre contrat actuel au tarif réglementé : vous n'avez **aucune démarche supplémentaire à effectuer**.
- Vous ne subirez **pas de coupure**. Par exception, une intervention sur votre site pouvant occasionner des frais peut être nécessaire, pour adapter votre dispositif de comptage et/ou votre raccordement.



Que se passe-t-il si vous n'avez pas souscrit à une offre de marché avant le 31 décembre 2020 ?

Vous basculerez automatiquement en offre de marché auprès de votre fournisseur actuel. Cette offre vous sera adressée, par courrier, **avant l'échéance du 31 décembre 2020**.

**SITES C5
BÂTIMENTS
PUISSANCE
≤ 36 KVA
MS2 LOT 3**



Traitement des demandes sites C5 : Mises en Services – Modifications contractuelles – Branchements Provisoires

É N E R G I E S

IMPORTANT

Dans le cadre de la fin des Tarifs réglementés de Vente (TRV), il n'est plus possible de :

- **Souscrire un nouveau contrat (Mise en service) au TRV**
- **Réaliser une modification contractuelle (baisse ou augmentation de puissance) pour un site bénéficiant du TRV**
- **Souscrire un contrat Branchement Provisoire au TRV**

En attendant la bascule de ces sites, tout membre ayant un besoin de réaliser une modification contractuelle ou une nouvelle mise en service, aura la possibilité de les intégrer au Marché Subséquent N°1 – MS1 Lot 3 Bâtiment C5 du marché en cours au travers d'un ordre de Service à adresser à :

EDF Relation Client Collectivité MÉDITERRANÉE : edf-mediterranee-41@edf.fr

Mettre en copie : Sonia GAILLARD, s.gaillard@herault-energies.fr, 04 67 09 70 20.

B O N N E S P R A T I Q U E S



E F F I C A C I T É É N E R G É T I Q U E



MISE EN FACTURATION DU MS2 LOT 3



MS2 Lot 3

É N E R G I E S

Afin d'assurer la parfaite mise en œuvre de ce marché une **Communication sur la validation des périmètres des sites au TRV** a été faite **le 30 Juillet 2020 afin de :**

- **Valider La justesse du périmètre**
- **Transmettre votre souhait de souscrire l'option Électricité Verte** pour la totalité des sites et toute la durée du marché 2021-2022 (Surcoût ENR par sites : + 0,21 €/MWh)
- **Confirmer les modalités de paiement** de vos sites
- **Transmettre le/les «codes service exécutant et les engagements juridiques» CHORUS** . Si non connu à date à transmettre dès réception de ces données administratives à notre Service Relation Client : 04 26 70 36 33 ou edf-mediterranee-41@edf.fr
- **Confirmer votre souhait d'un regroupement de factures**

B O N N E S P R A T I Q U E S

Les sites **Branchements provisoires C5** encore **actifs** au **31 Décembre 2020** seront automatiquement intégrés dans ce marché

RETOUR ATTENDU POUR LE 30 SEPTEMBRE 2020*



** Au-delà de cette date, toutes les données seront reprises à l'identiques de vos contrats TRV*

E F F I C A C I T É É N E R G É T I Q U E



Traitement des sites Atypiques C5 : Offres EJP – Tempo – EP Doubles Cadrans

É N E R G I E S

Dans le cadre de la fin des Tarifs réglementés de Vente (TRV), les contrats particuliers (EJP –Tempo- EP HC/HP) ne pourront plus être reconduits en offre de marché dans le marché subséquent N°2 Lot 3, qui démarrera à compter du 01 janvier 2021

La bascule des sites concernés se fera en Tarif Base ou Heures Creuses/Heures Pleines selon le Tarif Acheminement en vigueur.

Pour ces sites, le passage en offre de marché **nécessitera un paramétrage technique ou un changement de compteur avec intervention du GRD** (et dans certains cas une intervention sur le branchement) **sauf si le compteur est un LINKY communicant.**

Le changement de fournisseur (Fiche SGE F130) sera facturé 56,22 € TTC (selon le catalogue des prestations ENEDIS en vigueur) pour les EJP, Tempo, et EP Doubles Cadrans dont **les sites ne sont pas équipés d'un LINKY communicant.**

A date et sur la totalité du marché, 70 sites ne sont pas équipés d'un compteur communicant. Une communication ciblée auprès des 39 membres du groupement concernés par un rendez-vous technique (07/09/2020).

▪ Modalités de gestion des rendez-vous techniques:

1. Communication par les membres de leurs interlocuteurs techniques par site **avant le 30 Octobre 2020** à

Elodie JUANCHICH, elodie.juanchich@edf.fr, 07 61 67 47 16 – Département de l'Hérault - Relation Commerciale EDF
Sylvie DEGOUL, sylvie.degoul@edf.fr, 06 73 87 95 54– Département du Gard et de la Lozère - Relation Commerciale EDF

2. Prise de rdv personnalisé par nos équipes commerciales EDF lors de la mise en facturation de ce marché une fois la bascule réalisée au 01 janvier 2021



E F F I C A C I T É É N E R G É T I Q U E

IMPORTANT

B O N N E S P R A T I Q U E S

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



ZOOM SUR LES MARCHÉS D'ÉNERGIES :

MISE EN FACTURATION
MS3 LOT 1 SUP 36 KVA &
MS3 LOT 2 EP ET BORNES

ÉNERGIES

BONNES PRATIQUES



MISE EN FACTURATION DU MS3 LOT 1 & 2

É N E R G I E S

Afin d'assurer la parfaite mise en œuvre de ce marché une **Communication sur la validation de ces périmètres des sites SUP 36 KVA et Eclairage Public et Bornes** a été faite le **10 et 13 Juillet** dernier afin de :

- **Confirmer les périmètres existants**
- **Transmettre votre souhait de souscrire l'option Électricité Verte** pour la totalité des sites et toute la durée du marché 2021-2022 (Surcoût ENR par sites : + 0,21 €/MWh)
- **Confirmer les modalités de paiement** de vos sites
- **Transmettre le/les «codes service exécutant et les engagements juridiques» CHORUS** . Si non connu à date à transmettre dès réception de ces données administratives à notre Service Relation Client : 04 26 70 36 33 ou edf-mediterranee-41@edf.fr
- **Confirmer votre souhait d'un regroupement de factures**

B O N N E S P R A T I Q U E S

RETOUR ÉTAIT ATTENDU POUR LE 31/08/2020*

** A ce jour, si nous n'avons pas eu de retour, toutes les données seront reprises à l'identiques des marchés en cours*



E F F I C A C I T É É N E R G É T I Q U E

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



L'ORDRE DE SERVICE

ÉNERGIES

BONNES PRATIQUES



COMMENT ÇA MARCHE

ÉNERGIES

En annexes du CCAP « GAE 2020 » les modèles d'ordre de service pour :

- le rattachement d'un point de livraison,
- le détachement d'un point de livraison,
- la modification de la version tarifaire et/ou des puissances au TURPE ou acheminement Gaz,
- le branchement provisoire d'un compteur pour les festivités.

MODÈLE D'ORDRE DE RATTACHEMENT D'UN POINT DE LIVRAISON EN ELECTRICITE

(Cocher la case correspondante.)

moins 26 kVA tarif bleu Bâtiment moins 36 kVA tarif bleu Eclairage Public + 36 kVA (tarif jaune ou vert)

- Numéro du marché
- Objet du marché
- Lot concerné
- Nom et adresse du titulaire du marché
- Nom et adresse du Membre du groupement
- Nom et coordonnées (téléphone, email) de la personne sur site pour la mise en service
- Informations techniques et administratives relatives au(x) point(s) de livraison concernées par l'ordre de service :
 - o Le nom du point de livraison (s'il existe)
 - o L'adresse complète du point de livraison
 - o La référence acheminement du point de livraison (RAE)
 - o La version ainsi que la ou les puissances souscrites au TURPE
 - o Le libellé et le code du regroupement de facture auquel appartient le point de livraison
 - o Pourcentage d'énergie renouvelable croisi : oui/non
 - o Date de mise en service / de rattachement demandée (sous réserve du respect du délai minimal communiqué par le titulaire du marché)
 - o Champ complémentaire personnalisable
 - o Code d'imputation budgétaire et comptable

ANNEXE 2 - MODÈLE D'ORDRE DE RATTACHEMENT D'UN POINT DE LIVRAISON en GAZ

Le présent ordre de rattachement a pour objet le rattachement d'un Point de Livraison en application de l'article 7 du CCAP. Il est recommandé de se rapprocher du fournisseur au moins un mois avant la date prévue de rattachement du site. Cet ordre de rattachement doit être transmis à votre comptable au titre des pièces justificatives pour le paiement.

• Identification du Membre
Nom du Membre :
Identification du Fournisseur :

• Identification du site
Référence du Point de Comptage et d'Estimation (PCE) :
Nom du bâtiment ou du site :
Identifiant du site (quand le Membre lui en a confié un) :
Adresse du site :
Nom et téléphones de la personne sur site pour la mise en service :
CAR ou Consommation prévisionnelle du Point de Livraison : MWh/an
Type de mise en service souhaitée (standard/express, avec/sans pose compteur) :
Date de mise en service souhaitée (indiquez 2 dates et précision à la demi-journée) :

• A déterminer conjointement avec votre fournisseur :

• Profil de consommation :

• Terme Forfaitaire mensuel : € HT. Ce Terme Forfaitaire est établi en application de l'article 7 du CCAP.

• L'Option Tarifaire de distribution pour la détermination du Terme de Quantité établi en application de l'article 7 du CCAP :

Le Point de Livraison mentionné ci-dessus fait l'objet d'un rattachement à compter du
Fait à le

Signature du Membre du groupement
Reçu le présent ordre de rattachement le
Signature du Titulaire

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



ZOOM SUR LE GOOGLE GROUPE

ÉNERGIES

BONNES PRATIQUES





La mise en place d'un Google Groupe a pour objectif principal de rendre interactif et hyper-réactif l'échange d'informations avec les membres du groupement sans remettre en cause la notion de confidentialité et les circuits normatifs via edfcollectivites-mediterranee@edf.fr. Les informations transmises sont du type : évolutions réglementaires GRD, évolution des taxes (CSPE....), communication sur les marchés en cours.

Google Groups interface showing a search bar and a list of messages in a group titled "LE BLOG DU MARCHÉ DE FOURNITURE ELECTRIQUE Hérault Energies".

Rechercher des messages

Groupes

Mes groupes

Accueil

Suivis

Favoris

LE BLOG DU MARCHÉ DE...

Consultés récemment

LE BLOG DU MARCHÉ DE...

Recherches récentes

Publiés récemment sur

LE BLOG DU MARCHÉ DE...

Confidentialité - Conditions d'utilisation


LE BLOG DU MARCHÉ DE FOURNITURE ELECTRIQUE Hérault Energies Partagé en mode privé

18 sur 18 sujets

Gérer · Membres · À propos de

Toutes les questions

- Information sur les évolutions des taxes facturées pour 2019 concernant l'électricité et le gaz naturel. (1)
Par LE BLOG DU MARCHÉ DE FOURNITURE ELECTRIQUE Hérault Energies - 1 message - 0 vues - dernière mise à jour : 7 janv.
- Exemples sur les factures d'électricité et gaz naturel de la compensation par EDF liée au commissionnement des fournisseurs. (1)
Par LE BLOG DU MARCHÉ DE FOURNITURE ELECTRIQUE Hérault Energies - 1 message - 0 vues - dernière mise à jour : 09/11/2018
- Ajustement Puissance souscrite en Éclairage Public. (1)
Par LE BLOG DU MARCHÉ DE FOURNITURE ELECTRIQUE Hérault Energies - 1 message - 0 vues - dernière mise à jour : 25/09/2018
- Evolution du tarif d'utilisation du réseau de transport de gaz naturel & mise en place du terme tarifaire stockage.
Par LE BLOG DU MARCHÉ DE FOURNITURE ELECTRIQUE Hérault Energies - 1 message - 1 vue - dernière mise à jour : 17/05/2018
- Exemple d'une facture d'électricité en contrat unique précisant l'évolution du coût de la composante de gestion au titre du TURPE 5
Par LE BLOG DU MARCHÉ DE FOURNITURE ELECTRIQUE Hérault Energies - 1 message - 7 vues - dernière mise à jour : 20/02/2018
- Information Commissionnement fournisseur en contrat unique.
Par LE BLOG DU MARCHÉ DE FOURNITURE ELECTRIQUE Hérault Energies - 1 message - 7 vues - dernière mise à jour : 23/01/2018
- Mise en application du mécanisme de capacité pour les Marché Subséquents 2018 -2019 du Groupement de Commandes Hérault Energies
Par LE BLOG DU MARCHÉ DE FOURNITURE ELECTRIQUE Hérault Energies - 1 message - 6 vues - dernière mise à jour : 16/01/2018
- Evolutions des taxes facturées pour 2018 concernant l'électricité et le gaz naturel.
Par LE BLOG DU MARCHÉ DE FOURNITURE ELECTRIQUE Hérault Energies - 1 message - 13 vues - dernière mise à jour : 08/01/2018
- Evolution de la présentation d'une facture de Gaz naturel de votre fournisseur EDF. (1)
Par moi - 1 message - 4 vues - dernière mise à jour : 28/11/2017
- Evolution de la présentation des factures d'électricité de votre fournisseur EDF. (1)
Par moi - 1 message - 6 vues - dernière mise à jour : 28/11/2017
- Présentation TURPE 5 (1)
Par moi - 1 message - 22 vues - dernière mise à jour : 14/06/2017
- Déblocage flux de facturation suite à la mise en oeuvre du mécanisme de capacité (1)
Par moi - 1 message - 11 vues - dernière mise à jour : 17/05/2017



Information sur les taxes au 1^{er} janvier 2020

- 1.1. Taxes d'abonnement au Service Public de l'Électricité**
- Le tarif applicable pour 2020 reste fixé à 22,5 €/MWh, comme c'était le cas pour 2019.
- Le cas d'avant-métrage et de tarifs réduits existants continue à s'appliquer pour 2020.
 - Les cas d'avant-métrage et de tarifs réduits supplémentaires du CSPF sont créés en 2020.
 - Deux tarifs réduits supplémentaires de CSPF à 1,22 €/MWh pour l'électricité consommée par les entreprises pour les besoins de la maintenance portuaire dans l'ensemble des ports. Ce tarif s'applique à la date du 1^{er} janvier 2020.
 - À compter du 1^{er} janvier 2020, un tarif réduit de CSPF à 0,5 €/MWh pour l'électricité consommée par les entreprises pour les besoins de la maintenance portuaire dans l'ensemble des ports. Ce tarif s'applique à la date du 1^{er} janvier 2020.
 - À compter du 1^{er} janvier 2020, un tarif réduit de CSPF à 0,5 €/MWh pour l'électricité consommée par les entreprises pour les besoins de la maintenance portuaire dans l'ensemble des ports. Ce tarif s'applique à la date du 1^{er} janvier 2020.
 - À compter du 1^{er} janvier 2020, un tarif réduit de CSPF à 0,5 €/MWh pour l'électricité consommée par les entreprises pour les besoins de la maintenance portuaire dans l'ensemble des ports. Ce tarif s'applique à la date du 1^{er} janvier 2020.
- 1.2. Taxes d'abonnement au Service Public du Gaz**
- Le tarif applicable pour 2020 reste fixé à 1,965 €/(MWh) pour le gaz naturel et à 2,275 €/(MWh) pour le gaz de pétrole liquéfié (GPL).
- Le cas d'avant-métrage et de tarifs réduits existants continue à s'appliquer pour 2020.
 - Le cas d'avant-métrage et de tarifs réduits supplémentaires du CSPF sont créés en 2020.
 - Le cas d'avant-métrage et de tarifs réduits supplémentaires du CSPF pour les besoins de la maintenance portuaire dans l'ensemble des ports. Ce tarif s'applique à la date du 1^{er} janvier 2020.
 - Le cas d'avant-métrage et de tarifs réduits supplémentaires du CSPF pour les besoins de la maintenance portuaire dans l'ensemble des ports. Ce tarif s'applique à la date du 1^{er} janvier 2020.
 - Le cas d'avant-métrage et de tarifs réduits supplémentaires du CSPF pour les besoins de la maintenance portuaire dans l'ensemble des ports. Ce tarif s'applique à la date du 1^{er} janvier 2020.



Madame, Monsieur,

Pour rappel, au 1^{er} Janvier 2020, dans le cadre de l'Accord Cadre GAE 2020, ont démarré les Marchés subséquents suivants :

- M01 Lot 3 Bâtements C5
- M02 Lot 1 Sup 36
- M02 Lot 2 CS éclairages Publics et bornes
- M03 Lot 9 Gaz (site T13)

Afin de vous accompagner et pour vous faciliter dans le règlement des factures de vos sites pour ces nouveaux marchés, nous vous remercions de prendre en compte cette information qui concerne les membres ayant choisis les modalités de paiement suivantes : Avec mandatement ou Sans mandatement préalable.

Vous trouverez en PJ les RIB et détails ci-dessous à utiliser :

• **En cas de virement sans mandatement préalable, le RIB à utiliser est le suivant :**

Établissement	LA BANQUE POSTALE		
Adresse	CENTRE FINANCIER DE PARIS		
Titulaire du compte	EDF DIVISION ENTREPRISES DCECL DC EST SMP2		
Code banque	20041	N° de compte	5751919020
Code guichet	00001	Cle	60
IBAN : FR96 2004 1000 0157 5191 9020 060		BIC : PPSSTRPPPAR	

• **En cas de virement avec mandatement préalable, le RIB à utiliser est le suivant :**

Établissement	LA BANQUE POSTALE		
Adresse	CENTRE FINANCIER DE PARIS		
Titulaire du compte	EDF DIVISION ENTREPRISES DCECL DC EST COL		
Code banque	20041	N° de compte	5751929020
Code guichet	00001	Cle	88
IBAN : FR46 2004 1000 0157 5192 9020 088		BIC : PPSSTRPPPAR	

• **Si vous le souhaitez, également vous pouvez toujours opter pour le prélèvement B**

Pour rappel, également voir le **IF SIBET Facturation Chorus : 552 081 317 66522**

Bien entendu, si vous avez besoin de plus de renseignements à ce sujet, nous remercions Sylvie Degoul, Elodie Juanchich

Par la présente nous tenons à vous informer de l'évolution de réajustement du Tarif de Transport (dir ATR7) Gaz au 1^{er} Janvier 2020 concernant les sites T1 - T2 - T3 des marchés subséquents du Tarif de Transport (dir ATR7) Gaz au 1^{er} et 3 des lots 9-Gaz vont évoluer. Il nous semblait donc important de vous en expliquer les raisons dans le présent courrier.

Cette révision découle de l'évolution du tarif d'utilisation du réseau de transport de gaz naturel (ATR7) décidée le 28 Janvier 2020 par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en application de l'article 11 de la loi n° 2019-1150 du 20 mai 2019 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Options tarifaires de sites	Évolution de la part fixe	Évolution de la part variable	Évolution de la part fixe de la contribution tarifaire d'ajustement (CTA)
T1	+0,30 €/MWh	+0,00 €/MWh	+0,30 €/MWh
T2	+0,30 €/MWh	+0,00 €/MWh	+0,30 €/MWh
T3	+0,30 €/MWh	+0,00 €/MWh	+0,30 €/MWh

Options tarifaires de sites	Évolution	Évolution relative à l'ancien tarif
T1	+0,30 €/MWh	+0,30 €/MWh
T2	+0,30 €/MWh	+0,30 €/MWh
T3	+0,30 €/MWh	+0,30 €/MWh

Gaz naturel : Évolution du tarif d'utilisation du réseau de transport au 1^{er} avril 2020

Madame, Monsieur,

Par la présente nous tenons à vous informer de l'évolution réglementaire du Tarif de Transport (dir ATR7) Gaz au 1^{er} Avril 2020 concernant les sites T1 - T2 - T3 des marchés subséquents Gaz 2020 de l'Accord Cadre GAE 2020-2023.

En effet, à compter de cette date, les prix des contrats définis dans le cadre des marchés subséquents numéros 1 et 3 des lots 9-Gaz vont évoluer. Il nous semblait donc important de vous en expliquer les raisons dans le présent courrier.

Cette révision découle de l'évolution du tarif d'utilisation du réseau de transport de gaz naturel (ATR7) décidée le 28 Janvier 2020 par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en application de l'article 11 de la loi n° 2019-1150 du 20 mai 2019 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Pour mémoire, en application de l'article 11 de la loi n° 2019-1150 du 20 mai 2019 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, cette évolution réglementaire de l'ATR7 est répercutée à l'identique sur les prix des contrats concernés.

Le coût d'utilisation du réseau de transport de gaz naturel de ces contrats évolue donc en conséquence. Bien entendu, nous nous tenons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Compte tenu de la situation liée à la crise sanitaire actuelle, EDF respectera scrupuleusement les dispositions prises par le législateur et qui sont en cours de précisions.





ÉNERGIES



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

MERCI

BONNES PRATIQUES